



LA GRANDE RÈDERIE AMIENS

Les Commerçants du Quartier des Halles BULLETIN D'ADHESION BROCANTEURS-ANTIQUAIRES

A RENVoyer AVANT LE 09 SEPTEMBRE 2016 AU PLUS TARD à :
A.C.Q.H.- B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex I

RÈDERIE DU DIMANCHE 2 octobre 2016

AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT PRÉALABLE.
BULLETIN DE RÉSERVATION À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES PAR LE BÉNÉFICIAIRE

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
PROFESSION : TÉLÉPHONE :
N° de R.C :

JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU R.C (Obligatoire pour valider l'inscription)

NOMBRE DE MÈTRES M.	9.50 Euros TTC le mètre (TVA 19.6%). TOTAL TTC =
--	---

RÈGLEMENT : Chèque bancaire Espèces Carte bancaire - (Chèque à libeller à l'ordre de l'A.C.Q.H.)
Je, soussigné (e) _____ m'engage à respecter et à appliquer le présent règlement,
dans le cas contraire, ma responsabilité personnelle pourrait être mise en cause.

A _____ Le _____ Signature :

CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RÉSERVATION.

Les Commerçants du Quartier des Halles d'AMIENS B.P. 80909 - 80009 AMIENS Cedex I Tel/Fax : 03 22 92 90 10/ 06 78 04 71 20 MARCHÉ À RÈDERIE DU DIMANCHE 2 octobre 2016

(Réservation à remplir et à conserver par le bénéficiaire, ne fait pas office de facture)

RÈGLEMENT DE LA RÈDERIE

La distribution des emplacements aura lieu au bar-brasserie LE BEFFROI, 7 rue de Metz.

TOUS LES VÉHICULES DEVRONT ÉVACUER L'ENCEINTE DE LA RÈDERIE POUR 8 HEURES SOUS PEINE DE CONTRAVENTIONS ET D'ENLÈVEMENT PAR LA FOURRIÈRE MUNICIPALE. AUCUN VÉHICULE NE SERA TOLÉRÉ de 8 h à 18 h

1. LE MARCHÉ À RÈDERIE EST RÉSERVÉ À LA VENTE D'OBJETS D'OCCASION. 2. La vente d'insignes et de tous reliquats rappelant la période nazi, est interdite ainsi que toute propagande. 3. La vente de produits alimentaires sous toutes leurs formes est interdite. 4. La vente d'animaux est strictement interdite. 5. L'emploi de sono ou de haut - parleurs est interdit. 6. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter le marché à réderie sur le champ, sans prétendre à aucun dédommagement. 7. Les places seront attribuées par les membres de l'A.C.Q.H. et ne pourront être ni échangées, ni rétrocédées. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement et nettoyer leur emplacement le soir après la manifestation.

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE : CODE POSTAL :
VILLE : PROFESSION : TÉLÉPHONE :
N° de R.C : JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU R.C (Obligatoire pour valider l'inscription)

MÉTRAGE : ...M.	9.50 €TTC/m (TVA 19.6%)	TOTAL TTC :
------------------------	-------------------------	--------------------

RÈGLEMENT : Chèque bancaire Espèces Carte bancaire - (Chèque à libeller à l'ordre de l'A.C.Q.H.)

CECI N'EST PAS UNE FACTURE MAIS UNE RÉSERVATION.